



Fermeture de l'entreprise congés payés

Par **menaud**, le **29/06/2009** à **09:37**

Bonjour,rnj'ai un ami qui travaille dans une société qui est lié à la convention collective du caoutchouc.rnSon patron ferme l'usine en Août.De ce faite, vacances forcées.Delà,il lui décompte 4 semaines de congés payés sur ses congés acquis.A t-il le droit ? Partant sur le principe que s'est lui qui décide de fermer la société et celà dépend -il des conventions collectives.et y a t-il un texte qui peut lui servir d'appui.rnDe plus, il vit en conccubinage,il a 2 enfants.Selon la loi, l'employeur est obligé de lui laisser 2 semaines de congés en même temps que sa compagne mais celui çi ne veut pas ? Que doit -il faire ?rnMerçi

Par **Visiteur**, le **29/06/2009** à **09:43**

bonjour,rnrn[citation]Delà,il lui décompte 4 semaines de congés payés sur ses congés acquis.A t-il le droit ? [/citation]rnrnoui c'est l'employeur qui fixe les dates de congés...rnrn[citation].et y a t-il un texte qui peut lui servir d'appui. [/citation]rnrnun peu de lecture : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/conges-absences-du-salarie/conges-payes.html>rnrnSelon la loi, l'employeur est obligé de lui laisser 2 semaines de congés en même temps que sa compagne mais celui çi ne veut pas ? Que doit -il faire ? rnrnque si les 2 travaillent dans la même entreprise....